

**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général  
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Service de la Légalité et d'Appui aux Collectivités**

Bureau des Finances Locales

Réf : 2025- **577**- SG/DCL/SLAC/BFL

Le Préfet de la région Guadeloupe

à

Monsieur le président de la communauté  
d'agglomération de Cap Excellence

Copie au sous-préfet de Pointe-à-Pitre

Basse-Terre le, **05 SEP. 2025**

Objet : notification de la convention n°2025/DPV attribuant à la communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE une subvention de 503 592 €

Dans le cadre du Dispositif de Politique de la Ville (DPV) pour l'année 2025, vous trouverez ci-joint la convention afférente, établie entre l'État et la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Nous vous saurions gré de bien vouloir :

- Parapher l'ensemble des pages de la convention,
- Signer et apposer le cachet de votre collectivité sur la dernière page.

Une fois complétée, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner la convention dans les meilleurs délais, afin de finaliser la procédure de validation.

La direction de la citoyenneté et de la légalité - service de la légalité et d'appui aux collectivités - bureau des finances locales, demeure à votre disposition pour toute question relative à ce dossier.

Pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général



Maurice TUBUL